

Fiche signalétique



SECTION 1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Delo ELC Antifreeze/Coolant - Concentrate

Utilisation du produit: Liquide de refroidissement à usage intensif

Numéro(s) produit: 227808

Identification de l'entreprise

Chevron Canada Limited
500 - 5th Ave. SW
Calgary, ALBERTA T2P 0L7
Canada
www.chevronlubricants.com

Réponse aux urgences liées au transport

CHEMTREC: (800) 424-9300 ou (703) 527-3887

Urgence sanitaire

Centre d'urgence et information Chevron: Installé aux États-Unis, appels internationaux à frais virés acceptés. (800) 231-0623 ou (510) 231-0623

Informations sur le produit

courriel : lubemsds@chevron.com

Informations sur le produit: (800) LUBE TEK

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

- Toxicité orale aiguë : Catégorie 4.
- Toxicité pour la reproduction (développement) : Catégorie 1B.
- Toxicité pour les organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 2.



Mention d'avertissement: Danger

Dangers pour la santé:

- Nocif en cas d'ingestion (H302).

- Peut nuire à la au fœtus (H360D).
- Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (H373).

CONSEILS DE PRUDENCE :

Prévention:

- Se procurer les instructions avant utilisation (P201).
- Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité (P202).
- Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols (P260).
- Se laver soigneusement après manipulation (P264).
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit (P270).
- Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (P280).

Intervention:

- EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/médecin en cas de malaise (P301+P312).
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin (P308+P313).
- Rincer la bouche (P330).

Entreposage:

- Garder sous clef (P405).

Élimination:

- Éliminer le contenu/récipient en accord avec les règlements locaux/régionaux/internationaux applicables (P501).

SECTION 3 COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANTS	NUMÉRO CAS	QUANTITÉ
Éthylène glycol	107-21-1	80 - 100 %poids/poids
2-Éthylhexanoate de sodium	19766-89-3	3 - 7 %poids/poids
Tolyltriazole	29385-43-1	0.1 - 1 % pondéral
Nitrite de sodium	7632-00-0	0.1 - 1 % pondéral

Veuillez prendre note que la concentration actuelle ou la plage de concentration de certains ou de tous les ingrédients ci-dessus est considérée comme des renseignements commerciaux confidentiels et est retenue comme le permet le SIMDUT 2015.

SECTION 4 PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

Œil: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les verres de contact s'il y a lieu, puis rincer les yeux sous l'eau.

Peau: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. À titre préventif, enlever les chaussures et vêtements qui ont été souillés. Jeter les chaussures et vêtements souillés, ou les nettoyer à fond avant toute réutilisation.

Ingestion: En cas d'ingestion, obtenir immédiatement des soins médicaux. Ne pas faire vomir. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation: Aucun mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si quelqu'un est exposé à une quantité excessive de la substance en suspension dans l'air, amener cette personne à l'air frais. Si la personne exposée tousse ou éprouve des difficultés respiratoires, obtenir des soins médicaux.

Symptômes et effets majeurs, aigus et différés

EFFETS IMMÉDIATS SUR LA SANTÉ

Œil: Ne devrait pas causer d'irritation prolongée ou significative aux yeux.

Peau: Un contact avec la peau ne devrait pas causer une irritation significative ou prolongée. Un contact avec la peau ne devrait pas causer une réaction cutanée allergique. Une absorption cutanée ne devrait pas avoir d'effet nocif sur les organes internes.

Ingestion: Peut être nocif si ingéré.

Inhalation: Une inhalation ne devrait pas avoir d'effets adverses. L'inhalation de cette substance en concentrations dépassant la limite d'exposition recommandée peut avoir des effets sur le système nerveux central. Les effets possibles sur le système nerveux central sont des maux de tête, des étourdissements, des nausées, des vomissements, une faiblesse générale, une perte de coordination, une vision trouble, une somnolence, une confusion générale et une désorientation. En cas d'exposition extrême, les effets possibles sur le système nerveux sont une dépression respiratoire, des tremblements ou des convulsions, une perte de conscience, le coma ou la mort.

EFFETS RETARDÉS OU AUTRES SUR LA SANTÉ:

Reproduction et malformations congénitales: Contient une substance qui présente un risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant en cas d'ingestion, au vu des données sur l'animal.

Organes cibles: Contient des produits, qui, à la suite d'une exposition par inhalation répétée à des concentrations supérieures aux limites d'exposition recommandées, peuvent être nocifs pour les organes suivants : Reins Pour de plus amples informations, se reporter à la section 11. Les risques dépendent de la durée et de la concentration de l'exposition.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires Non applicable

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION: Produit chimique sec, CO₂, mousse de type A.F.F.F. ou mousse résistante à l'alcool.

PROTECTION DES POMPIERS:

Instructions de lutte contre l'incendie: Cette substance peut brûler, même si elle ne s'enflamme pas facilement. Voir les consignes de manutention et de stockage dans la section 7. En cas d'incendie où brûle cette substance, ne pas entrer dans un espace clos en feu sans porter un équipement protecteur approprié, comprenant notamment un respirateur autonome.

Produits de combustion: Hautement dépendant des conditions de combustion. Si cette substance entre en combustion, elle peut dégager un mélange complexe de solides atmosphériques, de liquides et de gaz, notamment du monoxyde de carbone, de l'anhydride carbonique et des composés organiques non identifiés. La combustion peut produire des oxydes de : Sodium.

SECTION 6 MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures de protection: Éliminer toutes les sources d'allumage à proximité des substances déversées.

Gestion des déversements: Si cela peut être fait sans risque, interrompre le déversement. Endiguer le déversement de façon à empêcher une contamination accrue du sol, de l'eau de surface et des nappes souterraines. Nettoyer le déversement le plus tôt possible, en prenant les précautions figurant sous « Contrôle des expositions/protection personnelle ». Utiliser des techniques de nettoyage appropriées,

comme le pompage ou l'application de matériaux absorbants et incombustibles. Lorsque cela est faisable et approprié, enlever la terre contaminée. Placer les produits contaminés dans des récipients jetables, puis jeter conformément à la réglementation en vigueur.

Déclaration: Signaler les déversements aux autorités compétentes, conformément à la réglementation en vigueur.

SECTION 7 MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Renseignements généraux sur la manutention: Ne pas goûter ni ingérer l'antigel ou la solution. Garder hors de la portée des enfants et des animaux.

Mesures de précaution: Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas goûter ni ingérer. Ne pas respirer les vapeurs ou les émanations. Se laver soigneusement après chaque utilisation. Garder hors de la portée des enfants.

Danger statique: Lors de la manipulation de ce produit, une charge électrostatique peut s'accumuler et engendrer une situation dangereuse. Pour minimiser ce risque, des mesures de liaison et de mise à la terre peuvent s'avérer nécessaires mais ne pas être suffisantes à elles seules. Examiner toutes les opérations susceptibles de causer la production et l'accumulation d'une charge électrostatique et/ou d'une atmosphère inflammable (notamment remplissage de cuve ou récipient, remplissage au jet, nettoyage de cuve, sondage, alternance de contenus, filtrage, mélange, agitation et utilisation de camions-citernes sous vide) et adopter des mesures d'atténuation appropriées.

Avertissements sur les récipients: Le récipient n'est pas conçu pour un contenu sous pression. Ne pas utiliser de pression pour vider le récipient car ce dernier risquerait de se rompre avec violence. Les récipients vides contiennent des résidus de produit (solides, liquides et/ou vapeurs) et peuvent être dangereux. Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler ou exposer autrement ces récipients à de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou d'autres sources d'allumage. Ils peuvent exploser et causer des blessures. Les récipients vides doivent être complètement drainés, correctement bondonnés et rapidement retournés à un centre de reconditionnement des barils ou éliminés conformément à la réglementation.

Renseignements généraux sur l'entreposage: Ne jamais entreposer des récipients ouverts ou sans étiquette.

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

GÉNÉRALITÉS:

Tenir compte des dangers de cette substance (voir la section 2), limites d'exposition applicables, activités professionnelles, et les autres substances utilisées dans le milieu de travail lors de la conception des commandes techniques et lors du choix des équipements de protection personnelle (EPI). Si les contrôles techniques ou les pratiques de travail ne sont pas adéquats pour empêcher l'exposition à des niveaux nocifs de ce matériau, reportez-vous aux informations sur l'EPI ci-dessous.

Les facteurs qui affectent l'EPI incluent, sans s'y limiter : les propriétés du produit chimique, d'autres produits chimiques qui peuvent entrer en contact avec le même EPI, les exigences physiques (ajustement et dimension, protection contre les coupures/perforations, dextérité, protection thermique, etc.) et les réactions allergiques potentielles au matériau de l'EPI. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de lire et de comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement car la protection est généralement fournie pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

MÉCANISMES TECHNIQUES:

Utiliser une ventilation générale, une ventilation par aspiration localisée ou une combinaison des deux.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection des yeux et du visage: Porter des équipements protecteurs pouvant empêcher tout contact oculaire. Pour cette protection, il est notamment possible d'utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes étanches, un écran facial ou une combinaison d'équipements, selon les opérations à effectuer.

Protection cutanée: Utilisez un équipement de protection individuelle (EPI) contre les risques chimiques pour éviter tout contact avec la peau. La sélection des vêtements de protection contre les risques chimiques doit être effectuée par un hygiéniste du travail ou un professionnel de la sécurité et celle-ci doit être basée sur les normes applicables (ASTM F739 ou EN 374). L'utilisation d'un EPI contre les risques chimiques dépend des opérations menées et peut inclure des gants contre les risques chimiques, des bottes, un tablier contre les risques chimiques, une combinaison contre les risques chimiques et une protection faciale complète. **Consultez les fabricants d'EPI pour obtenir des informations sur le délai de pénétration afin de déterminer combien de temps l'EPI peut être utilisé avant son remplacement.** À moins que les données spécifiques du fabricant de gants n'indiquent le contraire, le tableau ci-dessous est basé sur les données disponibles de l'industrie pour aider au processus de sélection des gants. Ces données ne doivent être utilisées que comme référence.

Matériau des gants contre les risques chimiques	Épaisseur (mm)	Délai de pénétration type (minutes)
Butylique	0.7	120
Néoprène	0.61	120
Nitrile	0.8	120
Chlorure de polyvinyle (PVC)	1.1	120
Viton Butylique	0.3	120

Protection respiratoire: Déterminer si les concentrations atmosphériques sont inférieures aux limites recommandées d'exposition professionnelle qui sont en vigueur localement. Si ce n'est pas le cas, porter un respirateur homologué offrant une protection adéquate contre cette substance, notamment : Respirateur épurateur d'air pour vapeurs organiques, poussières et brouillard .

Si un respirateur avec purification d'air ne garantit pas une protection suffisante, utiliser un respirateur à pression positive et adduction d'air.

Limites d'exposition professionnelle:

Composant	Pays/ Agence	Formulaire	TWA	STEL	Plafond	Notation
Éthylène glycol	ACGIH	--	0.01 ppm	--	--	Peau
Éthylène glycol	ACGIH	Aérosol inhalable	--	10 mg/m3	--	--
Éthylène glycol	ACGIH	Fraction vapeur	25 ppm	50 ppm	--	--

REMARQUE CONCERNANT LES LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE : Ne pas oublier de consulter les autorités locales pour connaître les valeurs seuils applicables dans les différentes provinces du Canada. Consulter la norme Z94.4-2011 de l'Association canadienne de normalisation, portant sur le choix, l'utilisation et l'entretien des appareils respiratoires.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Attention : Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une caractéristique.

Couleur: Rouge

État physique: Liquide

Odeur: Faible ou légère

pH: 8.5 - 8.85

Tension de vapeur: Non disponible

Densité de vapeur relative: 2.1

Point d'ébullition initial: 170°C (338°F) (Minimum)

Solubilité: Soluble dans l'eau.

Point de congélation: -29°C (-20.2°F) (Max)

Point de fusion: Non disponible

Densité relative: 1.115 @ 15.6°C (60°F)

Caractéristiques des particules: Non applicable

Masse volumique: 1.119 kg/l (Typique)

Khả Năng Gây Đốt Biển Gien: Non disponible

Température de décomposition: Non disponible

Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur logarithmique): Non disponible

PROPRIÉTÉS D'INFLAMMABILITÉ:

Inflammabilité (solide, gaz): Non disponible

Point d'éclair: (Vase fermé Pensky-Martens) 122 °C (252 °F) (valeur estimée)

Auto-inflammation: Non disponible

Limites d'inflammabilité (d'explosivité) (% volumique dans l'air): Inférieure: Non disponible

Supérieure: Non disponible

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité: Peut réagir au contact d'agents oxydants forts, comme les chlorates, les nitrates, les peroxydes, etc.

Stabilité chimique: Cette substance est considérée comme stable sous une température ambiante, ainsi que dans des conditions d'entreposage et de manutention comportant une température et une pression normales.

Incompatibilité avec d'autres produits: Non applicable

Produits de décomposition dangereux: Aldéhydes (températures élevées), Cétones (températures élevées)

Polymérisation dangereuse: Aucun risque de polymérisation dangereuse.

Sensibilité au choc mécanique: Non.

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données sur les effets toxiques

Graves lésions/irritations oculaires: Le matériau n'est pas considéré comme un irritant pour les yeux.

Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Corrosion/irritation de la peau: Le matériau n'est pas considéré comme un irritant cutané. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Sensibilisation cutanée: Le matériau n'est pas considéré comme un sensibilisant cutané. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité cutanée aiguë: Le matériau n'est pas considéré comme toxique par contact cutané. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité orale aiguë: Ce matériau est nocif en cas d'ingestion. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité aiguë par inhalation: Le matériau n'est pas considéré comme toxique par inhalation. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires. Pour de plus amples informations sur la toxicité aiguë des composants, appeler le centre d'informations techniques.

Estimation de la toxicité aiguë (oral): 1691 mg/kg

Mutagénicité des cellules germinales: Le matériau n'est pas considéré comme mutagène. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Cancérogénicité: Le matériau n'est pas considéré comme cancérigène. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité sur la reproduction: Ce matériau peut nuire au fœtus. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Le matériau n'est pas considéré comme toxique pour certains organes cibles (exposition unique). Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée: Ce matériau représente un risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Le produit n'a pas été testé. La mention est basée sur l'évaluation des données pour des matériaux ou des composants de produits similaires.

Danger par aspiration: Le matériau n'est pas considéré comme un danger par aspiration.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES SUPPLÉMENTAIRES:

Ce produit contient de l'éthylène glycol (EG). La toxicité de l'EG par inhalation ou contact cutané devrait être faible à température ambiante. La dose létale orale estimée est d'environ 100 cc pour une personne adulte. L'éthylène glycol s'oxyde sous forme d'acide oxalique, produisant des dépôts de cristaux d'oxalate de calcium, principalement dans le cerveau et les reins. Les signes avant-coureurs et les

symptômes d'un empoisonnement à l'EG peuvent ressembler à ceux d'une intoxication à l'alcool. Plus tard, la victime peut souffrir de nausées, de vomissements, de faiblesse générale, de douleurs abdominales et musculaires, de difficultés respiratoires et d'insuffisance des sécrétions urinaires. Lorsque de l'EG a été chauffé au-dessus du point d'ébullition de l'eau, des vapeurs se sont formées, lesquelles auraient causé des pertes de conscience, un nombre accru de lymphocytes, ainsi que des sautilllements rapides des yeux chez des personnes exposées de façon chronique. Lorsque de l'EG a été administré oralement à des souris et des rats femelles enceintes, on a observé un accroissement des mortalités fœtales et des malformations congénitales. Certains de ces effets ont été observés avec des doses n'ayant aucune conséquence toxique sur les mères. Nous n'avons eu connaissance d'aucun rapport établissant que l'EG cause une toxicité pour la reproduction des être humains.

L'acide 2-éthylhexylique (2-EXA) a causé une augmentation de la grosseur du foie et du taux d'enzymes lorsqu'il a été administré répétitivement à des rats dans leur alimentation. Lorsqu'il a été administré par gavage ou dans l'eau de rats femelles enceintes, le 2-EXA a causé une tératogénicité (malformations congénitales) et retardé de développement post-natal des rejetons. En outre, le 2-EXA a réduit la fertilité de rats femelles. Des malformations congénitales ont été observées dans les portées de souris ayant reçu du 2-éthylhexanoate sodique par injection intra-péritonéale durant la grossesse.

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ

Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour les organismes aquatiques. Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

MOBILITÉ

Non disponible.

PERSISTENCE ET DÉGRADABILITÉ

Cette substance est considérée comme immédiatement biodégradable. Ce produit n'a pas été testé. La déclaration a été déduite des propriétés des composants individuels.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Facteur de concentration biologique : Non disponible.

Coefficient de répartition n-octanol/eau (valeur logarithmique): Non disponible

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Utiliser la substance conformément à son usage prévu et recycler si possible. Si cette substance doit être éliminée, il est possible qu'elle soit considérée comme un déchet dangereux au sens de la loi américaine sur la protection de l'environnement (40 CFR 261), d'Environnement Canada ou d'une autre réglementation en vigueur localement. Une mesure de certaines propriétés physiques et une analyse des composants réglementés peut parfois être nécessaire pour classer correctement la substance. Si cette substance est classée parmi les déchets dangereux, les lois fédérales exigent que l'élimination ait lieu dans des installations homologuées d'élimination des déchets dangereux.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

La description indiquée peut ne pas s'appliquer à toutes les conditions d'expédition. Consulter les

exigences de description supplémentaire (nom technique, par ex.) et les exigences propres au mode ou à la quantité d'expédition prévues dans 49CFR ou dans la réglementation sur les marchandises dangereuses en vigueur.

Description d'expédition TC: NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER TRANSPORT CANADA

Description d'expédition OMI/IMDG : NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER THE IMDG CODE

Description d'expédition ICAO/IATA : NOT REGULATED AS DANGEROUS GOODS FOR TRANSPORT UNDER ICAO

Description d'expédition DOT: PROPRIETARY ANTIFREEZE PREPARATION IN NON-BULK PACKAGING; NOT REGULATED FOR TRANSPORT UNDER 49 CFR

Additional Information: Bulk shipments containing a reportable quantity (RQ, 5000 pounds or more) of ethylene glycol in a single packaging are transported as hazardous material. The shipping description is: UN3082, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (ETHYLENE GLYCOL CONTAINS BITTERANT), 9, III, RQ (ETHYLENE GLYCOL)

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC:
Non applicable

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

LISTES RÉGLEMENTAIRES RECHERCHÉES:

01-1=IARC Groupe 1

01-2A=IARC Groupe 2A

01-2B=IARC Groupe 2B

Les composants suivants de cette substance figurent sur les listes officielles indiquées.

Nitrite de sodium

01-2A

INVENTAIRES DE PRODUITS CHIMIQUES:

Tous les composants sont conformes aux exigences suivantes en matière d'inventaire chimique : AIIIC (Australie), LIS (Canada), EINECS (Union européenne), ENCS (Japon), IECSC (Chine), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taïwan), TSCA (États-Unis).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

AVIS DE RÉVISION:

SECTION 02 - MENTIONS DE DANGER information modifiée.

SECTION 02 - Classification relative à la santé information modifiée.

SECTION 02 - CONSEILS DE PRUDENCE : information modifiée.

SECTION 02 - Mention d'avertissement information modifiée.

SECTION 11 - Toxicité sur la reproduction information modifiée.

SECTION 14 - Classification de l'OMI information ajoutée.

Date de révision: Février 20, 2024

ABRÉVIATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR ÉTÉ UTILISÉES DANS CE DOCUMENT:

TLV - Valeur limite d'exposition (TLV)	TWA - Moyenne pondérée dans le temps
STEL - Limite d'exposition à court terme	PEL - Limite d'exposition admissible (PEL)
GHS - Système Général Harmonisé	CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IMO/IMDG - International Maritime Dangerous Goods Code
API - American Petroleum Institute	FS - Fiche signalétique
WHMIS - Matières dangereuses au travail système d'information	NFPA - National Fire Protection Association (USA)
DOT - Department of Transportation (USA)	NTP - National Toxicology Program (USA)
IARC - International Agency for Research on Cancer	OSHA - Occupational Safety and Health Administration
NCEL - Nouvelle limite d'exposition aux produits chimiques	EPA - Agence de protection environnementale (« Environmental Protection Agency »)
SCBA - Appareil de protection respiratoire autonome	

Préparé selon le SIMDUT 2015 par Chevron.

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont présumées exactes à la date de publication des présentes. Attendu que ces informations peuvent être utilisées dans des conditions échappant à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître et attendu que des données apparues après les présentes peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats de son utilisation. Ces renseignements sont fournis à la condition que les personnes qui en prennent connaissance déterminent elles-mêmes si le produit convient pour l'usage considéré.